



DÉCHETS PRODUITS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

En Région bruxelloise, l'Agence Régionale pour la Propreté (ARP, ou «Bruxelles-Propreté») est le principal opérateur de collecte des déchets ménagers et «assimilés» (commerçants, indépendants ou sociétés et asbl ayant conclu un contrat avec l'ARP).

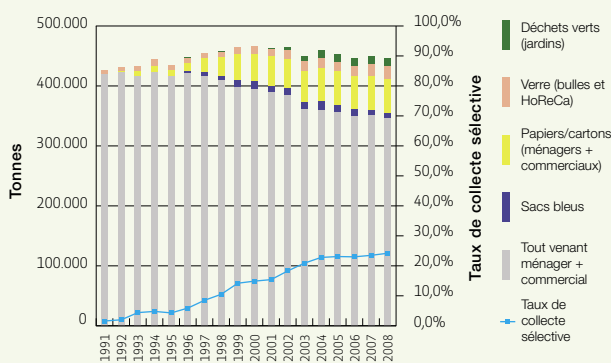
Comme le montre la figure ci-dessous, les quantités de déchets collectées par l'ARP sont relativement stables depuis 2003 (~450 000 tonnes). Ceci ne signifie cependant pas forcément que la production de déchets en Région bruxelloise soit stable ou diminue, une partie des déchets «assimilés» précédemment collectés par l'ARP pouvant être désormais collectée par des opérateurs privés.

Par contre, les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées sélectivement ont connu une progression constante et régulière jusqu'en 2004. Elles se sont stabilisées depuis lors à près de 23%.

Les quantités de déchets non ménagers produites chaque année en RBC sont quant à elles estimées à 1,5 à 2 millions de tonnes. Ces déchets proviennent majoritairement du secteur de la construction/démolition et du secteur industriel.

Evolution des quantités de déchets collectés par l'ARP en porte-à-porte et via les bulles à verre (en tonne de déchets) et du taux de collecte sélective (1991-2008)

SOURCE : AGENCE RÉGIONALE POUR LA PROPRETÉ



Remarque : jusqu'en 1995, les collectes sélectives de PMC (sac bleu) et de papiers/cartons (sac jaune) n'étaient pas séparées.

Quantités estimées de déchets non ménagers produits en RBC (en tonnes)

SOURCE : ESTIMATION BRUXELLES ENVIRONNEMENT, SUR BASE DES ÉTUDES «ESTIMATION DES DÉCHETS NON MÉNAGERS - 2005» ET «ÉVALUATION DES FLUX DE DÉCHETS POUR LE SECTEUR DES BUREAUX - 2008», ET DU «RAPPORT ADMINISTRATIF 2007» DE L'ARP (RÉSIDUS D'INCINÉRATION)

Déchets de construction et de démolition	650 000
Déchets industriels	500 000
Déchets de bureau	100 000
Résidus d'incinération	137 000
Boues de dragage et de curage	123 000
Déchets des commerces	80 000
Déchets du secteur des transports	40 000
Déchets d'activités de soins de santé	40 000
Déchets de l'HoReCa	35 000
Déchets des écoles	35 000
Déchets du nettoyage	10 000
Total en tonnes	Environ 1 750 000

REMÉDIATION AUX NUISANCES OLFACTIVES DU CENTRE DE COMPOSTAGE

Comparaison entre la portée des panaches odorants avant et après l'installation d'un dôme sur le site de compostage bruxellois, dans différentes conditions météorologiques

SOURCE : GROUPE D'EXPERTISE DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES ET SANTÉ, 2006

Direction du vent	Avant l'installation du dôme				Après l'installation du dôme			
	Vitesse du vent (m/s)	T° (°C)	Date	Distance (m)	Vitesse du vent (m/s)	T° (°C)	Date	Distance (m)
Sud-ouest	3,2	18	12/05/05	1 356	3,2	25	03/05/07	860
	3,0	23	12/07/05	1 444	3,8	24	04/05/07	615
Nord-est	1,9	20	13/06/05	1 311	3,8	19	22/06/07	996
Est/Sud-est			19/07/05	1 756			30/08/07	860
							31/08/07	830
Moyenne sur l'été			2005	1 522			2006	928
							2007	845

Le centre de compostage des déchets de jardin «Bruxelles-Compost» (situé au Bempt à Forest) est opérationnel depuis 2001. Initialement à ciel ouvert, il a fait l'objet de revendications de la part des riverains quant aux nuisances olfactives générées. En 2006, ce centre a par conséquent été équipé d'un dôme (principe du «tunneling») qui, combiné à un biofiltre, réduit les émissions odorantes.

Le laboratoire d'analyses olfactives de GENES (Groupe d'Exper-

tise des Nuisances Environnementales et Santé) a réalisé, avant et après l'installation du dôme, des parcours olfactifs dans cette zone, afin de déterminer les distances limites de perception des nuisances odorantes.

Les études menées ont en effet pu montrer une différence de portée des odeurs : à conditions météo similaires, les panaches odorantes du centre de compostage ont été sensiblement réduites après la mise en fonction du dôme.